

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 20 juin 2017
Grefte_0135 Communications éditées_dhe

Réfection des toitures de chalets d'alpages

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'acceptation du préavis N0 19/2016 accordant un crédit de CHF 218'000.00 pour la réfection totale ou partielle de plusieurs chalets d'alpages communaux, il a été nécessaire de consulter préalablement le Service cantonal du développement territorial concernant les toitures en tavillon dont la réfection a été prévue en tôle, spécifiquement pour le chalet de Croset pour lequel un amendement a été déposé par votre conseil.

Le service du patrimoine relève l'emplacement de ces bâtiments dans des inventaires de protection du paysage mais comprend les contraintes économiques de la commune. Il préavise favorablement.

Le service de l'agriculture justifie totalement la nécessité agricole de ces entretiens.

Finalement le service des monuments qui, bien que relevant l'intérêt local de ces bâtiment et le fait qu'un préavis négatif avait déjà été donné pour la couverture en tôle de Croset, relève l'effort entrepris pour établir un plan d'entretien sur l'ensemble des toitures des alpages de la commune et préavise également favorablement ces travaux.

Ceux-ci ont d'ores et déjà été attribués aux Entreprises Colin Karlen et Hervé Schopfer pour les toits en tavillons et Joël Mottier et Mottier-Clot pour les toits en tôle. Ils seront entrepris durant les étés 2017 et 2018.

La municipalité.